



Faire venir mon frère algérien qui a 40 ans

Par **Sabb**, le **02/02/2017** à **20:44**

Bonsoir,

Voilà j ai un frère de 40 ans pas marié pas d enfants qui est né en Algérie, a vécu en France de 6 à 16 ans. Puis il a voulu repartir en Algérie. Aujourd'hui il aimerait revenir. Moi je vis en grau avec ma mère et mes enfants, mon père nous a quitté l an dernier. Du coup mon frère vit chez un autre de mes Voilà j ai un frère de 40 ans pas marié pas d enfants qui est né en Algérie, a vécu en France de 6 à 16 ans. Puis il a voulu repartir en Algérie. Aujourd'hui il aimerait revenir. Moi je vis en France avec ma mère et mes enfants, mon père nous a quitté l an dernier. Du coup mon frère vit chez un autre de mes frère. .

Par **Visiteur**, le **02/02/2017** à **21:12**

bsr,

Tenter une demande en regroupement familial.

Quels sont les moyens de vie de votre famille, financier et logement?

Quelle est sa spécialité professionnelle ?

Par **amajuris**, le **03/02/2017** à **09:46**

bonjour,

il faut que votre frère se renseigne auprès d'un consulat de france.

dans le cas de votre frère, pour obtenir un titre de séjour lui permettant de s'installer en france, votre frère doit prouver qu'il peut subvenir à ses besoins (ressources stables et

suffisantes, logement, assurance maladie) pour qu'il ne soit pas à la charge de la France.
salutations

Par **morobar**, le **03/02/2017** à **11:15**

Bjr,
[citation]Tenter une demande en regroupement familial[/citation]

Le regroupement familial concerne un ressortissant étranger demeurant régulièrement en France, qui veut faire venir son conjoint et/ou ses enfants.
Mais pas le frère, le tonton ou la cousine.

Par **Sabb**, le **04/02/2017** à **13:02**

Bonjour,
Merci pour ces premières pistes.
Il ne travaille pas actuellement il a passé 10ans en Afrique noir son entreprise n'a pas tenu. Est de ce voyage il a attrapé le sida.
Ma maman peut l'accueillir chez elle ,elle est retrait moi je travaille mais j'ai pas de chambre pr lui.
Il est actuellement à la charge d'un de mes frères.

Par **amajuris**, le **04/02/2017** à **15:20**

vous ne répondez pas à la question sur la situation professionnelle de votre frère, si votre frère n'a aucune ressource et compte-tenu de son état de santé dont le traitement coûte cher, il lui sera difficile d'obtenir un visa long séjour en France.
dispose-t-il d'une couverture maladie pour son traitement y compris en cas de résidence en France ?

Par **Sabb**, le **04/02/2017** à **18:28**

Le traitement en Algérie est gratuit, Ç est mon grand frère qui prend en charge le reste de ses besoins ainsi que ma maman qui lui envoie de l'argent.
Le fait qu'il ait grandi en France ne peut-il pas lui ouvrir certaines facilités pour nous rejoindre en France

Par **Visiteur**, le **04/02/2017** à **18:33**

Bsr

Quitter un pays où le traitement est gratuit, est ce bien raisonnable ?

Par **amajuris**, le **04/02/2017** à **18:53**

le fait qu'il ait vécu 10 ans en france puis soit retourné en algérie ne lui apportera aucun avantage particulier pour obtenir un visa long séjour surtout que selon votre dernier message, il n'a pas de ressources suffisantes pour vivre en algérie alors que la vie sera encore plus cher en france.

Par **Sabb**, le **04/02/2017** à **20:31**

Le fait de venir en France ne concerne pas sa maladie, mais plutôt se rapprocher de notre mère.

N y a t il pas des exceptions dans les accords Franco algériens qui pourrait nous aider à le faire venir ?

Par **amajuris**, le **04/02/2017** à **20:39**

voir mon message du 03/02/2017 à 9h46 ou je conseillais à votre frère de se rapprocher d'un consulat de france.

vous nous avez toujours pas renseigné sur la profession de votre frère qui est un élément important quand on veut immigrer en france.

Par **Sabb**, le **05/02/2017** à **11:27**

Il n a pas de diplôme, il a apri sur le tas . Il est ds le bâtiment il a créer une boite en Algérie puis il c est associé avec un malien au Mali pour créer une boite plus grande ce qui n'a pas marché.

Par **amajuris**, le **05/02/2017** à **13:05**

votre frère doit se renseigner auprès d'un consulat de france mais vu la situation de votre frère, je pense qu'il lui sera difficile d'obtenir un visa long séjour surtout au vu de la situation difficile de l'emploi en france.

Par **Sabb**, le **05/02/2017** à **18:29**

Merci pour toutes vos réponses !